



B.P. V 151 ABIDJAN  
Tel: 20-32-32-50  
Fax: 20-32-75-53

N°: **1395** MESRS/DB/SDBCI/FCC

## BOURSES D'ETUDES EN COTE D'IVOIRE

### ATTRIBUTION DE SECOURS FINANCIERS 2022-2023

LE DIRECTEUR DE L'ORIENTATION ET DES BOURSES DU MINISTERE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE INFORME  
LES ETUDIANTS, DES UNIVERSITES PUBLIQUES ET PRIVEES ET CEUX DES  
GRANDES ECOLES PRIVEES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES, DE  
L'OUVERTURE DE LA SESSION D'ATTRIBUTION DE SECOURS FINANCIERS  
LE **MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**.

LA DATE DE DEPÔT DES DOSSIERS EST FIXEE DU **MERCREDI 18 OCTOBRE**  
AU **VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023** DELAI DE RIGUEUR.

POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A :

- LA LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE ;
- LA PROCEDURE DE DEMANDE DE SECOURS FINANCIERS EN LIGNE.

VOUS ETES INVITES A VOUS RENDRE SUR LE SITE SUIVANT :

[www.bourses.enseignement.gouv.ci](http://www.bourses.enseignement.gouv.ci)

FAIT à ABIDJAN, LE **11 OCT. 2023**





## ATTRIBUTION DE SECOURS FINANCIERS EN CÔTE D'IVOIRE ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE SECOURS FINANCIERS SONT LES SUIVANTES :

- Un formulaire de demande d'attribution de secours financiers à imprimer sur le site [www.bourses.enseignement.gouv.ci](http://www.bourses.enseignement.gouv.ci) dûment rempli par le postulant et signé par le directeur de l'école ou le doyen de l'UFR ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou une photocopie de l'attestation d'identité nouvelle formule, en cours de validité ;
- Une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ;
- Une photocopie de l'attestation de réussite au baccalauréat comportant les notes ;
- Une photocopie de la carte d'étudiant 2022-2023 ou du certificat de scolarité 2022-2023 ;
- Une photocopie du relevé de notes de l'année universitaire 2021-2022 ;
- L'original du rapport d'enquête délivré par les services compétents des CROU, ou par tout autre service social reconnu, pour les cas sociaux ;
- Le récépissé de la demande de secours financier en ligne.

**N.B:**

- Les photocopies doivent être accompagnées des originaux pour vérification ;
- La photocopie (recto-verso) de la CNI sur la même page ;
- Les étudiants d'Abidjan et ses environs sont invités à déposer leurs dossiers au foyer K au CROU-A<sub>1</sub> de l'Université Félix Houphouët-Boigny ou au CROU-A<sub>2</sub> de l'Université Nangui Abrogoua
- Pour les étudiants de l'intérieur du pays, le dépôt des dossiers de secours financiers se fait auprès des services du CROU de leur localité.